

ÉDITION
2016
BOURAIL

OCEANIA 22

Meetings

SOMMET OCÉANIEN
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Déclaration de Bourail

Mercredi 13 avril 2016

Nous, représentants de l’Australie, des Iles Cook, de la France, assurant la présidence de la COP21, de Kiribati, des Iles Marshall, du Maroc qui assurera la présidence de la COP22, de Nauru, de Niue, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, de Palau, de la Polynésie Française, de Tokelau, du Royaume de Tonga, du Vanuatu et de Wallis et Futuna, en présence des représentants de Guam, de la CESAP (ONU), de l’Union européenne, du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, de la Communauté du Pacifique, du Programme régional océanien de l’environnement, du Forum en faveur du développement des îles du Pacifique, de l’IRD, du GIZ et de la Banque européenne d’investissement,

Considérant la Déclaration de Lifou adoptée lors du Sommet Oceania 21 le 30 avril 2015,

1. Saluons le succès de l’adoption de l’Accord de Paris qui envoie un message d’espoir indiquant que l’action et le soutien seront dorénavant renforcés afin de permettre à l’ensemble des États de passer à un développement résilient aux changements climatiques et faible en émissions de carbone ;

exhortons l’ensemble des États à signer l’Accord à compter du 22 avril 2016 au siège des Nations Unies à New York et à accélérer les processus nationaux pour répondre aux exigences de ratification et permettre l’entrée en vigueur de cet Accord aussi tôt que possible ;

nous engageons à agir au sein de nos États et territoires respectifs afin que les populations du Pacifique puissent montrer la voie vers une ratification rapide et une mise en œuvre opérationnelle de l’Accord au plus tôt ;

2. Réaffirmons l’urgence à agir de manière concrète dans nos États et territoires respectifs, avec l’appui de la communauté internationale, pour faire face aux conséquences du changement climatique en mobilisant des moyens d’atténuation et d’adaptation proportionnés à la situation, à l’heure où la résilience et l’avenir de notre population et de notre patrimoine culturel est en jeu ;

3. Saluons l’ambition du Fonds vert pour le climat visant à approuver les propositions de financement à hauteur de 2,5 milliards de dollars américains et nous réjouissons de la tenue prochaine de la quinzième réunion du Conseil du Fonds vert pour le climat (GCF) au Samoa en décembre, qui constituera une occasion supplémentaire de souligner les besoins particuliers et la vulnérabilité de la région Pacifique face aux changements climatiques ;

demandons dans la mesure du possible que les Parties à la CCNUCC de la région Pacifique soutiennent l’inclusion des territoires dans les orientations de la COP adressées au Fonds vert pour le climat ;

4. Considérons que des solutions potentielles et opérationnelles soient mises en œuvre de manière effective et rapide aux plans international, national et territorial, en faisant appel à tous les moyens appropriés dans l'objectif de partage d'informations, de coopération régionale, d'assistance et d'investissement durable, à la mesure de l'urgence des problèmes posés ;

5. Notons que les programmes d'adaptation/atténuation et de résolution face aux changements climatiques sont de portée internationale et régionale et nous engageons à établir des initiatives de coopération régionales prioritaires telles que :

- la promotion du développement des pêcheries, de l'agriculture et de l'aquaculture durables (par exemple le coprah et les holothuries) ;
- la promotion de matériaux de construction traditionnellement utilisés en Océanie ;
- la lutte contre blanchissement des coraux, la protection des mangroves ainsi que la prévention et le suivi des pollutions d'origine accidentelles ;
- la démonstration du bien-fondé d'une gestion intégrée des aires marines et terrestres protégées tenant compte des savoirs traditionnel et scientifique avec une gouvernance multipartite ;

6. Tout en reconnaissant que les États et territoires insulaires océaniques ont une empreinte carbone négligeable à l'échelon mondial, saluons toute accélération de la transition énergétique pour devenir exemplaire et ce, conformément aux objectifs de la COP21, en :

- nous engageant vers une économie zéro carbone,
- améliorant le développement d'énergies renouvelables diversifiées, non émettrices de carbone et accessibles, ainsi que de l'efficacité énergétique,
- en continuant à exhorter la réduction des émissions des moyens de transport (en relation avec le combustible de soute utilisé internationalement pour les transports maritimes et aériens) au travers des processus OMI et OACI ;

7. Avons été informés du projet de Déclaration universelle des droits et devoirs de l'humanité et nous réjouissons de pouvoir prendre connaissance des analyses de la communauté internationale à ce sujet ;

8. Demandons que l'ensemble des États intensifient leurs efforts de mise en œuvre et qu'ils examinent leurs plans et actions en matière de changement climatique afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la portée de l'Accord de Paris qui fait mention de l'engagement de limiter la température moyenne mondiale bien en-dessous de 2° C maximum au-dessus des niveaux de l'ère préindustrielle et de poursuivre les efforts afin de limiter l'augmentation de la température à 1,5° C au-dessus des niveaux de l'ère préindustrielle, reconnaissant ainsi que l'atteinte de ces objectifs contribuerait à réduire de manière significative les risques et impacts du changement climatique ;

9. Travaillons à la création d'une plateforme océanique commune qui sera lancée en 2017 visant à collecter, sauvegarder, renforcer et transmettre les savoirs traditionnels, en commençant par les savoirs en lien avec un développement durable du secteur de la construction qui soit cohérent avec l'objectif de résilience des communautés insulaires face aux changements climatiques ;

10. Plus largement, réaffirmons le rôle essentiel du savoir traditionnel dans la lutte contre le changement climatique, dans l'adaptation et le renforcement de la résilience face à ses impacts et dans les mesures de préparation et de réponse opérationnelle, et proposons qu'un groupe océanien soit créé et axe son action sur l'observation, la coopération et la résilience, encourageant ainsi une interaction plus étroite entre les États et territoires de la région Pacifique dans les domaines de la recherche scientifique, de la recherche opérationnelle, du savoir traditionnel et des activités économiques, sociales et culturelles afin de préparer et de réagir face aux catastrophes, d'anticiper le changement social à venir et de renforcer la résilience ;
11. Attirons l'attention de la communauté internationale sur la nécessité pour les États et territoires insulaires d'avoir accès aux financements de manière à présenter une synthèse de leurs besoins spécifiques à la communauté internationale et de commencer l'élaboration de leurs plans de résilience nationaux ;
12. Nous engageons à développer l'éducation sur les méthodes d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique, y compris les modes de vie durables, en commençant par les groupes d'âge plus jeunes ;
13. Confirmons notre souveraineté par la gestion durable de nos écosystèmes terrestres et marins et l'importance à optimiser efficacement la sécurité alimentaire et sanitaire, le développement humain et la résilience au changement climatique ;
14. Soulignons l'importance d'un programme d'action en faveur du climat qui soit ambitieux et cohérent, intégrant les actions permettant d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
15. Nous engageons à remplir nos obligations dans le cadre de l'Accord de Paris et prenons note de l'appui nécessaire pour définir nos contributions déterminées au niveau national, qui devront être aussi ambitieuses que nos contributions prévues au niveau national, et reconnaissons l'importance pour nos territoires d'être inclus dans ces contributions ;
16. Reconnaissons l'étroite dépendance entre l'économie et l'environnement, la vulnérabilité particulière de la biodiversité et de la population largement dispersée au sein des zones économiques exclusives des États et territoires insulaires du Pacifique ;
17. Confirmons l'importance de l'économie circulaire pour accélérer la transition environnementale des économies insulaires, apporter un développement humain à l'échelon local et rendre les États et territoires résilients aux plans économique, environnemental et social;

18. Pleinement conscients de la détresse des communautés insulaires qui voient leurs environnements devenus inhabitables à la suite de catastrophes naturelles ou des effets néfastes du changement climatique et qui sont amenés à des déplacements internes ou externes ; reconnaissons les initiatives et processus actuels concernant les déplacés environnementaux conformément à la décision guidant le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie en vue de l'Accord de Paris ainsi que les processus déjà engagés au sein des organisations internationales et régionales, des réseaux et de la communauté scientifique ;

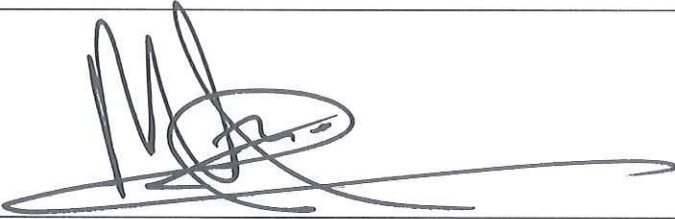




Saluons la proposition de voir ces questions soulevées lors du prochain Sommet mondial humanitaire et ces opportunités dans la région saisies afin de développer plus avant les perspectives régionales en vue de consolider les résultats de ces processus aux niveaux international et régional ;

19. Espérons que les représentants des États et territoires permettront de progresser sur les réponses apportées aux attentes des populations eu égard aux mécanismes en matière de pertes et dommages ;

20. Exhortons la communauté internationale à prendre en considération nos aspirations urgentes et légitimes telles qu'exprimées dans la présente déclaration lors des étapes finales de la COP21 sous présidence française et de la phase préparatoire à la COP22 qui se tiendra à Marrakech, sous la présidence du Maroc, pour une mise en œuvre effective de l'Accord de Paris ;

21. Nous engageons à faire connaître, reconnaître et mettre en place cette déclaration.

OCEANIA22 MEETING
Signed in Bourail, on April 13th 2016

Cook island :	
France :	J-L. Faure-Tournaire
French Polynesia :	
Kingdom of Tonga :	
Kiribati :	
Marshall Islands :	
Morocco :	Mohammed Taoufik ADYEL 
Nauru :	Charmaine Susti

OCEANIA22 MEETING
Signed in Bourail, on April 13th 2016

New Zealand :	
Niue :	
Palau :	
Vanuatu :	
Wallis and futuna :	
New caledonia :	

In presence of Australia and Guam



SOMMET OCÉANIEN

DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTACT

Soumynie KARTADIWIRJA

Mail : soumynie.kartadiwirja@gouv.nc

Tél : 24 65 45

www.oceaniameetings.com

 Oceania21 Meetings Summit

